



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison

Arrêté n° A23070302

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le maire de la commune de Chambles (LOIRE) :

VU le Code de la Route,

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de : **Remplacement de caniveau et création de caniveau à hauteur du lotissement le hameau des pins, route de Biesse.**

Travaux effectués par l'Ets EGEBAT-TP situé à ZI du Galinay/Rue Dolomieu 42230 Roche-La-Molière.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Route barrée sauf riverain Route de Biesse

Une déviation sera mise en place par le Chemin du Peybert

Les travaux débuteront le 11 juillet 2023 pour une durée de 3 jours.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-Just-St-Rambert
- Le Conseil Général de St-Just-St-Rambert
- Le service technique de Chambles

Fait à CHAMBLES
Le 3 juillet 2023

PAR DÉLÉGATION DU MAIRE
Emilien JOUSSERAND
ADJOINT

